



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 30

DELIBERATION
n° 2024 - 04 - 05

Envoyé en préfecture le 24/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le 24 JUIL. 2024

ID : 085-200023778-20240718-DL_2024_04_05-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 18 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 11 juillet, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Sonia CHARLOS, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Denise RENAUD, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Tiphonie JACOMINO, Kathia VIEL, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Céline DELOMME / Philippe MOREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Jean SOYER / Isabelle TESSIER à François BLANCHET / Muriel HABERT à Stéphane GUIBERT / Denise RENAUD à Nicole BOULINEAU / Sandra DUBOS à Joël GIRAUDEAU / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Christine CRESTOIS à Jean-Pierre STEPHANO / Olivier ROBIC à Vincent PIPAUD.

Thomas PERROCHEAU est désigné secrétaire de séance.

**Conclusion d'un bail emphytéotique pour
l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le
bâtiment Hôtel d'entreprises**

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 14 septembre 2023, a approuvé la mise en place d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'hôtel d'entreprises en cours de construction sur le Vendéopôle par la SAS Energie en Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

La réception des travaux de construction de l'hôtel d'entreprises est fixée au 17 juillet 2024. L'installation de la centrale photovoltaïque est prévue quant à elle, à suivre en juillet / août 2024.

Afin que la SAS Energie en Pays de Saint Gilles Croix de Vie puisse procéder à l'installation et à l'exploitation d'une centrale photovoltaïque, installée en surimposition de toiture de l'Hôtel d'entreprises pour produire et commercialiser de l'électricité, il convient de conclure un bail emphytéotique, l'Hôtel d'entreprises étant classé dans le domaine privé de la Communauté d'Agglomération.

La centrale photovoltaïque est composée de modules photovoltaïques situés sur la toiture du bâtiment pour une surface totale de modules de 862 m² et une puissance totale de 179.96 kWc.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.2211-1 et L.2221-1,

Vu le Code Rural, et notamment ses articles L.451-1 et suivants,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2024,

Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2023 07 09 du 14 septembre 2023 approuvant la mise en œuvre des premiers projets listés et notamment l'installation d'une centrale photovoltaïque sur l'Hôtel d'entreprises communautaire situé sur le Vendéopôle à Saint Révérend,

Vu le projet de promesse de vente,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2024,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la conclusion d'un bail emphytéotique avec la SAS Energie en Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour l'installation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sise sur la toiture de l'Hôtel d'entreprises ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la SAS Energie en Pays de Saint Gilles Croix de Vie la promesse de bail emphytéotique pour l'installation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sise sur la toiture de l'Hôtel d'entreprises ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la SAS Energie en Pays de Saint Gilles Croix de Vie le bail emphytéotique pour l'installation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sise sur la toiture de l'Hôtel d'entreprises, et tout acte d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

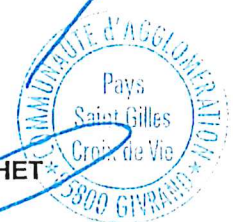
Le Secrétaire de séance,

Thomas PERROCHEAU

Givrand, le 23 juillet 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 JUIL. 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 24 JUIL. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.